

Rimouski, le 9 juin 2009

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-01-01-0520201

N/Doc. : 400602818

Objet : Exploitation d'une sablière **22C01-002**

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 25 août 1999 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2) à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct sur une superficie de 82 500 m².

Le projet est situé sur les lots 24 et 25, rang II du canton Flynn, sur un territoire non municipal, municipalité de comté de Rimouski-Neigette.

À la suite de votre demande datée du 2 juin 2009 et reçue dûment complétée le 5 juin 2009, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

La correction de l'aire d'exploitation calculée à l'aide de la géomatique s'établit plutôt à 83 520 mètres carrés au lieu de 82 500 mètres carrés.

La date de fin de l'exploitation de la sablière est prévue pour le 31 mars 2019.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée et datée le 2 juin 2009 par Claude Langevin, ing., 2 pages et annexe.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-01-01-0520201

Le 9 juin 2009

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

JMD/KB/dl



Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine